

PREMIÈRE PARTIE

EPHEMERIDES

2 décembre. — En signe de protestation contre le vote de l'O.N.U. demandant le partage de la Palestine, les étudiants de la Grande Mosquée se mettent en grève.

3 décembre. — Le Conseil des Ministres étudie les mesures économiques destinées « à assurer un nouvel équilibre entre les prix et les salaires ».

8 décembre. — Fin de la grève des banques.

9 décembre. — Le mot d'ordre de grève lancé par l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires de Tunisie pour l'après-midi du 9 décembre est sans effet visible sur la marche des services publics.

— Le Journal Officiel publie un décret portant promulgation en Tunisie du traité de paix signé par la France avec l'Italie. Les dispositions relatives à la déclaration et à la mise sous séquestre des biens ennemis restent néanmoins applicables aux biens, droits et intérêts appartenant à l'Italie ou à des ressortissants italiens et qui en vertu de ce traité sont susceptibles d'être saisis, retenus ou liquidés.

10 décembre. — La Section Tunisienne du Grand Conseil se refusant à commencer l'examen du budget, le Résident Général déclare close la session ordinaire du Grand Conseil.

15 décembre. — Reprise du trafic maritime avec la Métropole. Le « Marigot » débarque à Tunis 607 passagers et 600 tonnes de marchandises.

17 décembre. — Réunion de la Commission Supérieure des Salaires. Les représentants ouvriers

soutiennent leur programme de revendications. Etant donné l'importance des majorations demandées, la délégation patronale se refuse à faire de contre-propositions et s'en remet à la décision du Gouvernement.

19 décembre. — A Paris M. Bonneau, Ministre Plénipotentiaire, Directeur d'Afrique Levant au Ministère des Affaires Etrangères, fait une conférence de presse sur les réalisations franco-tunisiennes.

20, 21, 22 décembre. — Congrès de l'U.G.T.T. La proposition d'unité présentée par l'U.S.T.T. est repoussée à l'unanimité.

21, 27 décembre. — Session ordinaire du Conseil Municipal de Tunis qui vote pour l'année 1948 un budget de 371 millions de francs.

24, 25 décembre. — Un décret et une série d'arrêtés parus au J.O.T. modifient sur des points de détail la composition des chambres économiques et prévoient leur renouvellement au mois de janvier 1948.

29 décembre. — Le Comité Central des Prix admet l'augmentation des tarifs des services concédés devenus déficitaires : eau, gaz, électricité, transports publics.

30 décembre. — Le Conseil des Ministres décide de soumettre au sceau de S. A. le Bey un décret autorisant pour trois mois des engagements de dépenses au titre du budget 1948 dans le cadre du projet du budget qui avait été soumis aux délibérations du Grand Conseil.

Un deuxième décret autorisera le Gouvernement à payer aux fonctionnaires le deuxième acompte provisionnel en discussion depuis le 1^{er} juillet.